

Ariège Biométhane : la méthanisation donnant-donnant



Pour : SCEA les Seigneuries

Date : 2016-2019

Partenaires : Ectare, Constant Delatte

Région : Occitanie - **Domaine :** Méthanisation

Solagro a accompagné le projet initié par la SCEA des Seigneuries, à Saint-Félix-de-Tournegat, dans la plaine de l'Ariège.

Contexte

A la tête d'une exploitation de 400 ha en grandes cultures, dont une partie en production de semences, Maxime et Sébastien Durand cherchaient une valorisation des « pieds mâles de maïs » qu'ils utilisent pour féconder les pieds femelles. Pourquoi ne pas les valoriser en énergie, avant de les restituer au sol sous forme de digestat ?

Objectifs

Maxime et Sébastien Durand ont dans un premier temps confié à Solagro la recherche et l'étude du scénario optimum.

Après avoir imaginé une unité « à la ferme », limitée à la méthanisation de leurs propres résidus végétaux, les Durand ont savoir dans quelles conditions ils pouvaient proposer une prestation de « collecte et traitement » des lisiers et fumiers de leurs voisins éleveurs selon le principe donnant/donnant, ainsi que les issues de céréales de deux coopératives céréalières.

Déroulement

Solagro a réalisé les études de gisements, analysé les différents scénarios, déterminé le site optimum d'implantation, participé aux temps d'information organisés pour expliquer les enjeux de la méthanisation, présenter les atouts du projet aux élus, riverains, associations, ... Solagro a également réalisé les études de valorisation du biogaz, aidé au choix du constructeur. Le dossier de financement, et en particulier les négociations avec les banques a été mené avec l'aide d'un conseil spécialisé.

Résultats

Ni individuelle, ni collective, l'unité va traiter les effluents de 7 exploitations agricoles (en bovin lait, bovin viande et ovin), dans un rayon de moins de 10km, ainsi que des CIVE (couverts d'intercultures) et issues de silos. Les exploitations apporteurs de matières organiques - autres que les apports des Seigneuries - ne sont pas associées au financement et fonctionnement de la future unité.

- Collecte et traitement de 16 à 17 000 tonnes/an dont des couverts d'interculture (implantés entre deux cultures principales)
- Restitution du digestat stabilisé, hygiénisé, désodorisé en bout de champs
- Injection de 90 Nm³/h de biométhane dans le réseau à 6 km de distance

Investissement : 6 M €

- Démarrage des travaux : fin 2019

Ariège Biométhane va notamment réduire le coût de la mise aux normes des exploitations laitières associées, les effluents étant gérés par l'unité, tandis que les éleveurs vont gagner du temps de manutention.

Verbatim

ns Solagro, le chemin administratif aurait été très difficile. C'est pour cela que nous les avons sollicités dans la phase de conception ainsi que dans la phase de construction". Maxime Durand, Ariège Biométhane